

Le Directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Meurthe et Moselle
à

Madame le Maire,
Monsieur le Maire

Nancy, le 21 mars 2013

**DIVISION DE
L'ORGANISATION
SCOLAIRE 2 DOS III**

Affaire suivie par :
Martine MAGUIN

Téléphone : 03 83 93 56 20

Fax : 03 83 93 56 55
Mél.
martine.maguin
@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique
Standard
03.83.93.56.00
jusqu'à 17h30

Objet : Organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en mathématiques.

Les stages de remise à niveau dans les écoles sont reconduits cette année 2013. Ils rencontrent un réel succès dans le département et nous devons poursuivre la mise en oeuvre de ce dispositif qui emporte l'adhésion des familles.

Les stages se dérouleront :

pendant les vacances de printemps : du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2013

la première semaine des vacances d'été : du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2013

la dernière semaine des vacances d'été : du lundi 26 août 2013 au vendredi 30 août 2013

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'Inspecteur de la circonscription.

L'objectif est d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés par un travail de remise à niveau. Par groupe de six élèves maximum, il leur sera proposé un module de 3 heures par jour sur 5 jours, soit 15 heures.

Le service est gratuit pour les parents dont l'accord sera préalablement recueilli.

Comme l'an passé, la mise en place de ce dispositif s'appuiera sur des enseignants du premier degré (de préférence, mais pas exclusivement du groupe scolaire concerné) volontaires et rémunérés par les services académiques.

Les directeurs des écoles élaboreront le dispositif en recensant les élèves qui pourraient bénéficier de cette aide et recueilleront l'accord des responsables légaux ou des parents.

L'implantation des stages sera décidée en accord avec vous-même (maire ou président de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal lorsque la compétence scolaire a été transférée à cette instance). Vous pourrez ainsi envisager avec le directeur de l'école, l'endroit le plus approprié en prenant en compte d'éventuelles contraintes locales. En effet, certains locaux à usage scolaire sont parfois utilisés sur le temps des vacances.

Les directeurs d'école soumettront enfin le dispositif prévu pour validation à l'inspecteur de la circonscription.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez apporter aux directeurs des écoles et aux enseignants pour mettre en oeuvre ces dispositifs de remise à niveau, et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

signé

Philippe PICOCHÉ

